

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Guy MADET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2020

Etaient présents : Mmes BLONDIN Sabine, DELATTRE Claudine, FERRANDON Sylvie, GAUME Françoise MM. BOULIGNAT Damien, MADET Guy, MELLOUX Olivier, MÉLOUX Michel, ROUSSET Francis.

Excusée : Mme Paméla GARREAU

Secrétaire : M. Damien BOULIGNAT

N° 2020-001-01

RENOUVELLEMENT DE LA DEROGATION AUX RYTHMES SCOLAIRES

Par courrier en date du 11 décembre 2019, Madame l'Inspectrice d'Académie a indiqué que la dérogation accordée en 2017 arrivait à expiration et qu'il convenait soit de la renouveler, soit d'actualiser la demande de modification des horaires.

Sans demande de changement, ni de la part des enseignants, ni des parents, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE l'application à la rentrée scolaire 2020, après validation de la directrice d'Académie, du rythme scolaire : SEMAINE DE 4 JOURS avec les horaires suivants : lundi – mardi – jeudi – vendredi : de 8 H 45 à 11 H 45 et de 13 H 15 à 16 H 15.

N° 2020-002-01

TRAVAUX SUR CHEMINS COMMUNAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION :

M. le Maire expose au Conseil le projet de **réfection d'une partie de certaines voies communales**, à savoir :

- Chemin du Roc Mazet : partie de la voie communale n° 9
- La Tuilerie de Souvigne : partie de la voie communale n° 18
- La Pierrière : partie de la voie communale n° 22

Pour l'estimation de ces travaux, les devis de goudronnage et curage de fossés représentent un montant total de **38 830 € HT** (33 900 € + 4 930 € HT). Le Conseil Municipal

décide de solliciter une subvention de 30 % auprès du Conseil Départemental au titre du programme « Soutien aux travaux de voirie ».

Le plan de financement est le suivant :

<u>Dépenses HT</u> :	38 830 €
<u>Recettes</u> : Subvention du Conseil Départemental (30 %)	11 649 €
Part communale HT :	27 181 €

N° 2020-003-01

PARTICIPATION AU MONUMENT COMMEMORANT LA CREATION DU MAQUIS CASANOVA EN FORET DE MOLADIER :

M. le Maire rappelle la délibération en date du 19 juillet 2018 par laquelle la commune allouait une subvention de 150 € au Comité Local de l'ANACR Meillard-Le Montet (Association Nationale des Anciens Combattants et ami(es) de la Résistance – Comité Départemental de l'Allier), pour la réalisation d'une stèle en pierre. Ce monument marquera la création du camp dans la forêt de Moladier. La subvention prévue aux budgets 2018 puis 2019 n'a pas été versée, dans l'incertitude de sa réalisation.

Le Conseil Municipal, après avoir été informé de l'avancement du projet (monument en cours de finition), à l'unanimité, autorise M. le Maire à verser la participation de **150 €** au Comité Local de l'ANACR dès à présent, avant le vote du budget.

N° 2020-004-01

CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS D'ENTRETIEN DES POTEAUX D'INCENDIE PAR LE SIVOM RIVE GAUCHE ALLIER :

M. le Maire rappelle que le SIVOM Rive Gauche Allier est habilité à contrôler les poteaux d'incendie en tant que prestataire de service. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie cette mission au SIVOM Rive Gauche Allier contre une rémunération de 25 € par poteau d'incendie (30 € précédemment). La convention est valable pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

N° 2020-005-01

SOUTIEN A LA CREATION D'UN DEUXIEME PONT SUR L'ALLIER A MOULINS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du projet de deuxième pont sur l'Allier à Moulins. Actuellement, un seul ouvrage routier, le pont Règemortes, permet d'assurer les échanges entre les deux rives de l'Allier à Moulins. Cet ouvrage supporte un trafic important de plus de 22.000 véhicules par jour, avec un taux de croissance annuel de 3 %. Il est éloigné des autres ouvrages de franchissement de l'Allier (14 km du pont de la route départementale 133 à Villeneuve-sur-Allier et 10 km en amont du pont de la route nationale 79 à Chemilly). Cette situation a conduit les élus des trois collectivités (la Ville de Moulins, Moulins Communauté et le Conseil Départemental) à concevoir un projet de réalisation d'un second pont pour le franchissement de l'Allier.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission d'enquête a rendu le 27 novembre dernier, un avis défavorable à la déclaration d'utilité publique du projet de deuxième pont sur l'Allier.

Considérant que ce projet a été conçu pour faciliter les échanges (déplacements professionnels et personnels, échanges économique et touristiques...) Est-Ouest et offrir une alternative au pont Régemortes, qui est actuellement l'unique ouvrage de franchissement de la rivière à Moulins.

Considérant que le deuxième pont permettra de fluidifier la circulation entre les deux rives de l'Allier et de développer les échanges et l'attractivité de la rive Ouest.

Considérant que ce deuxième pont permettra le développement économique de l'ensemble du territoire de l'agglomération moulinoise et des territoires situés rive gauche de l'Allier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, apporte tout son soutien au projet d'intérêt public d'un deuxième pont sur l'Allier à Moulins.

QUESTIONS DIVERSES :

PROJET EOLIEN :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une convocation à la préfecture en vue de la rencontre avec Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture, la DREAL (Direction Générale de l'Environnement), la DDT (Direction Départementale des Territoires), l'UDAP 03 (Services départementaux de l'Architecture et du Patrimoine), l'ARS (Agence Régionale de Santé), et M. le Maire de Deux Chaises afin que l'administration et les maires apportent leurs avis sur le projet éolien des sociétés « Soleil du Midi » et « Boralex ».

M. le Maire présente l'état d'avancement des études fournies par les promoteurs :

- Les états initiaux sur l'environnement sont terminés
- Les photomontages ne sont pas encore effectués
- La proposition d'implantation des 7 machines (4 au Theil et 3 à Deux Chaises) n'est pas définitive.
- Avec l'implantation proposée, les retombées fiscales pour la commune seraient de 25 600 € par an (pour un total de 238 800 € par an pour les collectivités locales (Communes de Deux Chaises et du Theil, Communautés de Communes en Bocage Bourbonnais et Saint-Pourçain Sioule Limagne, département de l'Allier et région Auvergne-Rhône-Alpes).

CHANTIER D'INSERTION :

La réfection des bancs extérieurs et la peinture de fenêtres, volets et porte de garage dans des logements communaux seront prévues.

DEVIS PORTE (ACCESSIBILITE) ET ISOLATION PHONIQUE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

Sont présentés deux devis : 950 € HT (porte) et 1 104,25 € (isolation phonique). Une réflexion s'engage sur la possibilité d'obtenir des subventions.

REFECTION D'UNE PIECE – Logement 9 Place de l'Eglise :

Le devis de l'entreprise Ph. ROBIN est accepté pour la réfection d'un salon (papier peint-peinture) - 1 661,70 € TTC.

SALLE DES ASSOCIATIONS :

Actuellement, elle est mise à disposition gratuitement aux associations. Considérant une demande d'un particulier, le conseil accepterait la mise à disposition de cette salle en

contrepartie d'une petite participation, soit 20 €. La question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

INSEE – Enquêtes statistiques :

M. le Maire fait part d'un courrier de l'INSEE informant que la commune a été choisie par l'INSEE pour faire l'objet de diverses enquêtes statistiques auprès des ménages (emploi, loyers et charges, ressources et conditions de vie, cadre de vie et sécurité, trajectoires et origines, histoire de vie et patrimoine). Elles se feront par internet, par téléphone ou en face à face avec un enquêteur.

Les familles concernées recevront préalablement un courrier. Les réponses qui seront fournies lors des entretiens sont confidentielles comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques. Le règlement général sur la protection des données (RGPD) s'y applique.

VITRAIL DE L'EGLISE :

Mi-décembre, durant la période de vents violents, un vitrail de l'Eglise s'est cassé. Une déclaration de sinistre a été déposée. La cristallerie des quatre vents à Saulcet a fourni un devis de 4016,50 € HT qui a été transmis à l'assurance. Un expert a été désigné.

LES AMIS DU CHATEAU DU MAX :

Jacques MAZET, président de l'Association « Les Amis du Château du Max » a souhaité faire part au Conseil municipal du projet de restauration du château. Par l'intermédiaire du site de financement participatif « Dartagnans.fr », une campagne de collecte a été lancée afin d'obtenir une partie des fonds nécessaires à la réfection des toitures et de certaines parties du château.

Dès cette année, de nouvelles activités sont prévues (escape game, visite du château et événements culturels). En 2021 cessera l'activité de chambres d'hôtes.

Ces informations seront diffusées sur le site de la commune et par newsletter.

PASSAGE DE LA BOURBON'NET (Bus numérique) :

Le bus sera présent sur la commune le **vendredi 27 mars**, à partir de 9 H 30 jusqu'à 14 H 30 puis sur rendez-vous de 14 H 30 à 15 H 30. Il stationnera dans la cour de la salle des associations et sera à la disposition des habitants pour les accompagner dans leurs démarches administratives en ligne (ex : création et utilisation de comptes en ligne : AMELI, CAF, CARSAT, MSA, Pôle Emploi, France Connect...) et les familiariser avec les outils numériques.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 :

Une réunion de Conseil est prévue le lundi 2 mars à 20 H, notamment pour les votes des comptes administratifs 2019.